

Direction Générale Adjointe chargée des Services Techniques

*Direction des Infrastructures*

*Pôle Programmation*

Monsieur le Président de l'Association Information  
des Citoyens Illadais  
N°2 Le Rude  
33720 Illats

Réf. à rappeler :  
DI-P. PROG-BEGS-AM/NR-2011-147A  
Affaire suivie par Alice Mondamert  
Tél. 05 56 99 33 33 Poste : 60 84

Bordeaux, le

15 JUL. 2011

Monsieur,

Par lettre en date du 27 Mai 2011, vous avez bien voulu m'interroger au sujet du projet de contournement du Bourg d'Illats (RD 11).

Lors de l'élaboration du P.L.U. en 2004, Monsieur le Maire avait sollicité mes services afin de connaître le tracé d'une déviation de la RD 11. Ce tracé, résultant d'études préalables réalisées de nombreuses années plus tôt, avait été transmis bien qu'il n'y ait pas eu de demande d'inscription de ce projet au P.L.U.

Lors de la transmission des plans de zonage en 2006, des emplacements réservés au bénéfice de la commune sur le tracé de la déviation étaient toutefois indiqués.

Par la suite, le Conseil Général dans son avis sur le projet arrêté de P.L.U. daté du 3 août 2006 ne s'engageait pas sur ce projet de déviation. Cette position a été également indiquée à Monsieur le Maire par courrier du 6 Février 2009, auquel vous faites référence.

Dernièrement, la contribution du Conseil Général suite à la délibération du conseil municipal d'Illats du 16 Mars 2010 prescrivant la procédure d'élaboration du P.L.U., ne fait état d'aucune demande d'inscription de tracé pour un projet de déviation de la RD 11.

En conséquence, dans la mesure où un emplacement réservé serait inscrit au PLU d'Illats, la mise en œuvre des procédures réglementaires, les acquisitions de terrain, la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge financière de cette opération relèveront exclusivement de la commune.

A titre indicatif, et afin de parfaire votre information, je vous communique le comptage effectué en 2009 sur la RD 11 faisant état de : 2041 véhicules/jour et une moyenne journalière de poids lourds de 12.9%.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général,

Pour le Président du Conseil Général  
Le Directeur Général  
des Services Départementaux

Gérard MARTY